



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction du Département au communiqué de la Défenseure des Droits concernant l'Aide sociale à l'enfance dans la Somme

Amiens, le mardi 15 novembre 2022

Le Département de la Somme a été informé ce matin, par voie de communiqué de presse, que la Défenseure des droits se saisissait des difficultés rencontrées en matière de protection de l'enfance dans les Départements du Nord et de la Somme.

Sur la forme, le Département de la Somme ne peut que s'étonner de cette attaque unilatérale, qui ne respecte en rien les principes élémentaires du contradictoire. Ce communiqué de la Défenseure des droits ne s'appuie sur aucun élément factuel et n'intègre aucun élément de contexte, d'éclairage ou d'explication qui permettrait d'avoir un débat serein sur cette situation extrêmement importante et sensible qui mobilise le Département chaque jour.

La situation de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) s'inscrit, d'une part, dans le cadre de difficultés structurelles au niveau national et, d'autre part, dans un contexte inflationniste du nombre de placements ordonnés par la Justice.

Au 31 décembre 2020, le Département de la Somme avait la charge de 1763 mineurs. Au 1er novembre 2022, ils sont 250 de plus, soit une hausse de près de 15%. Le Département a mobilisé tous les moyens nécessaires pour répondre à cette situation en créant des places supplémentaires en lieux de vie collectifs et en recrutant des assistants familiaux. Cette augmentation du nombre de placements s'explique notamment par la dégradation des situations familiales durant la crise sanitaire.

Élu président du Conseil départemental de la Somme en novembre 2020, Stéphane Haussoulier a diligenté dès 2021 un audit externe de l'aide sociale à l'enfance. Les conclusions de cet audit, rendues en février dernier, ont permis de bâtir un plan d'action global afin d'assurer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de tous les enfants et les jeunes confiés au Département.

Ce plan d'action s'appuie sur la mobilisation de moyens supplémentaires considérables : le budget annuel de la protection de l'enfance a été revalorisé de près de 20 millions d'euros en quatre ans. En 2023, ce sont plus de 93 millions d'euros qui seront mobilisés, en plus de la masse salariale dédiée à la rémunération des équipes de la protection de l'enfance.

Un plan d'action global et concret depuis 2 ans

Des créations de places et une diversification de l'offre

Le Département de la Somme est fortement mobilisé, depuis 2021, pour la création de places en maisons d'enfants et au sein de nouveaux lieux de vie, ainsi qu'en faveur du recrutement de nouveaux assistants familiaux.

- En 2021, il a lancé un dispositif de placements éducatifs à domicile (PEAD) de 78 places, porté par 3 associations samariennes dont le taux d'activité est de 100 %.
- La même année, il a supervisé et financé la création à Abbeville de 2 lieux de vie et d'accueil (LVA) de 7 places chacun. L'un accueille spécifiquement des fratries (3-18 ans), et le second accueille des adolescents en grande difficulté (12-15 ans).
- En 2022, le Département de la Somme a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création en 2023 d'un lieu de vie et d'accueil dans le sud-est de l'amiénois, pour 7 places d'accueil supplémentaires.
- En juillet 2022, le Département et l'Agence régionale de santé (ARS) ont mis en place une équipe mobile conjointe pour mieux accompagner les établissements et assistants familiaux accueillant des jeunes en situation de handicap.
- En novembre 2022, le Département a ouvert au sein de la Maison d'enfants à caractère social (MECS) de Valloires un Service d'accompagnement séquentiel (SAS) de 7 places pour des mineurs âgés d'entre 12 à 18 ans confiés à l'aide sociale à l'enfance et en situation de handicap ou présentant des troubles du comportement.
- En février 2023, le Département inaugurerait une nouvelle MECS à Albert, d'une capacité de 12 places pour l'accueil de mineurs de 6 à 18 ans et 3 places d'urgence supplémentaires.

Une sécurisation des prises en charge par des inspections inopinées systématiques des maisons d'enfants

Le Département a engagé un large programme d'inspection et de contrôle sur l'ensemble des établissements relevant de sa responsabilité. Toutes les maisons d'enfants seront inspectées de manière inopinée sur 2 ans. Les premières inspections ont été menées en 2022. L'équipe chargée d'assurer l'inspection, le contrôle et l'accompagnement des établissements a été renforcée.

Une mobilisation sans faille pour exécuter sans délai tous les placements

Le département de la Somme compte 16 placements non exécutés au 31 octobre 2022, contre 44 en juillet 2021. 12 situations concernent des mineurs de plus de 16 ans en situation de fugue, de disparition inquiétante ou d'opposition au placement. Quatre situations concernent des mineurs âgés entre 12 et 15 ans en attente de places d'accueil, dont le placement effectif interviendra au cours du mois de novembre 2022. Ces mesures font l'objet d'une attention toute particulière par les services départementaux, déclinée par des plans d'actions ciblés et individualisés visant à l'exécution du placement, avec une information permanente de l'autorité judiciaire.

Un délai d'exécution des mesures d'assistance éducatives en milieu ouvert (AEMO) totalement résorbé, alors qu'il était encore de 7 mois en 2021

Au 31 octobre 2022, toutes les mesures d'AEMO sont exécutées sans délai dans la Somme. En janvier 2022, le délai d'exécution d'une mesure était de 7 mois. Cette résorption totale du délai a été obtenue par la mobilisation en 2022 d'un budget supplémentaire en faveur des AEMO de plus d'un million d'euros, afin de permettre des recrutements d'éducateurs pour prendre en charge 257 mesures supplémentaires.

Un appel à projet pour la création de places complémentaires en « AEMO renforcé », concernant des situations pour lesquelles au moins un des mineurs est âgé de moins de 6 ans, a été publié au début du mois de novembre 2022.

Une action volontaire en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement

Le Conseil départemental de la Somme emploie aujourd'hui 448 assistants familiaux, contre 390 en 2019. Entre le 1er janvier et le 30 septembre 2022, 43 assistants familiaux ont été recrutés. Les recrutements ont permis de compenser les départs. La dynamique de recrutement va se poursuivre en 2023.

Ce 15 novembre se tiennent justement les Assises des métiers de l'accompagnement dans la Somme, à l'initiative du Département. Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental, a rappelé les importants moyens mobilisés dans le cadre de l'application de l'avenant 43 et du Ségur de la Santé.

Pour revaloriser la rémunération de 467 équivalents temps-plein (ETP) du secteur de l'enfance, le Département a versé plus de 1,9 million d'euros aux établissements. Cette enveloppe est estimée à 2,2 millions d'euros en 2023, pour 531 ETP. Les salaires des assistants familiaux ont également été revalorisés, de manière volontariste, en 2020, puis une nouvelle fois en 2022.

Au-delà, le Département engage de nombreuses initiatives avec le monde associatif qui visent à valoriser les métiers de l'humain, à améliorer les conditions de travail des professionnels et à favoriser les embauches du secteur (campagnes de communication, aides à la mobilité, guichets uniques de l'emploi...).

Une volonté de s'inscrire dans un partenariat renforcé avec l'État et la Justice

Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, siège au sein de la commission Solidarité, Santé et Travail de Départements de France (DF). Il a inscrit le Département de la Somme dans une démarche permanente de dialogue et de construction avec l'État.

Le Département de la Somme a fait partie des premiers à s'inscrire dans le partenariat avec l'État dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance. Il manifestera un intérêt particulier à toutes les expérimentations qui seront proposées par le Gouvernement dans les prochains mois, particulièrement celles visant à améliorer la gouvernance et le pilotage local de la protection de l'enfance, entre le Département, la Justice et les services territoriaux de l'État.

Également, le Département de la Somme promeut l'innovation et le travail concerté entre tous les acteurs qui agissent pour accompagner les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Depuis les Assises des métiers de l'accompagnement dans la Somme, organisées ce jour par le Département, Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme déclare :

« Nous sommes ici aux Assises des métiers de l'accompagnement, qui témoignent de la volonté du Département de se mobiliser pleinement sur la question de l'attractivité de ces métiers, aujourd'hui en pénurie, et pourtant si essentiels à notre société.

L'attaque infondée de la Défenseure des droits me met en colère, particulièrement pour cette raison : elle jette le discrédit, de manière erronée, sur tout un secteur. Elle dénonce, depuis Paris, des situations qui n'existent pas dans la Somme.

Nous bénéficions dans notre département de professionnels qui font un travail formidable pour accompagner des jeunes de l'aide sociale à l'enfance vers leur vie d'adulte, pour les aider dans leur parcours, avec des moyens que le Conseil départemental renforce considérablement depuis deux ans.

J'aurais souhaité qu'avec Madame la Défenseure des droits, nous soyons des partenaires au service des enfants et des familles, et non des adversaires. »

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

